

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par le fonds d'investissement « Nama Fund I FPCC RFA » de la société « Acrostak Luxembourg SA » à côté de l'actionnaire historique « Acrostak Corporation (CY) Ltd. » à travers l'acquisition de 33,8% de son capital social et des droits de vote y afférents.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : Le fonds d'investissement « Nama Fund I FPCC RFA » ;
- **L'actionnaire historique** : la société « Acrostak Corporation (CY) Ltd. » ;
- **La cible** : La société « Acrostak Luxembourg SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de développement et fourniture des cathéters à usage thérapeutique.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 14 juillet 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par le fonds d'investissement « Nama Fund I FPCC RFA » de la société « Acrostak Luxembourg SA » à côté de l'actionnaire historique « Acrostak Corporation (CY) Ltd. » à travers l'acquisition de 33,8% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Nama Fund I FPCC-RFA » est un fonds de placement collectif en capital, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Rabat sous le numéro 185875 et géré par la société de gestion « CDG Invest Management SA » dont le siège social est sis à Mahaj Ryad Center, Immeuble Business 7, 3ème étage, Hay Riad, Rabat, Maroc. « CDG Invest Management SA » appartient au groupe CDG qui est actif dans 5 principales lignes de métier : la gestion de l'épargne et des fonds de prévoyance, le développement territorial, le tourisme, l'investissement, la banque et finance.

« Acrostak Corporation (CY) Ltd. » est une société à responsabilité limitée de droit chypriote, enregistrée sous le numéro HE 300042, dont le siège social est situé à Karaiskaki 28, Kanika Alexander Center, Block 1, 1er étage, Office 113CD, 3032 Limassol, Chypre. Elle a une activité de holding.

« Acrostak Luxembourg SA » est une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B295630, dont le siège social est situé à 12C, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg. Elle est spécialisée dans la détention des actions dans des sociétés opérant principalement sur le marché des cathéters à usage thérapeutique.

Fait à Rabat, le 03 juillet 2025